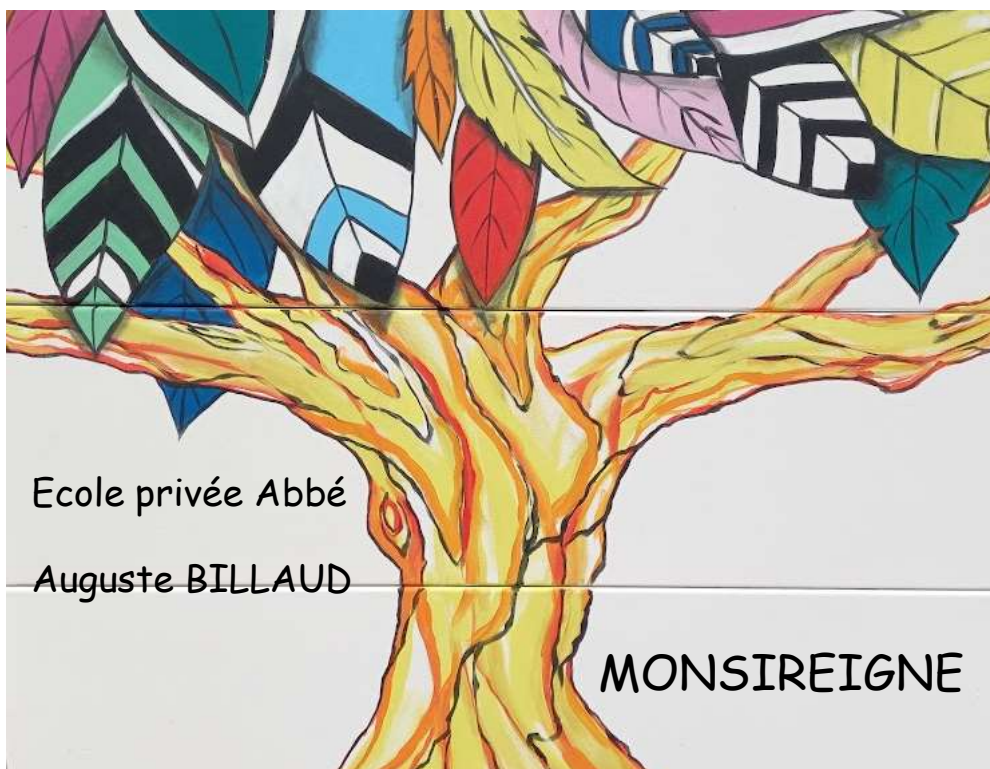




Circulaire de rentrée

Année scolaire 2024/2025



Ecole privée Abbé

Auguste BILLAUD

MONSIREIGNE

Renseignements utiles

Ecole Abbé Auguste Billaud

41 rue du Grand Lay

85110 MONSIREIGNE

☎ 02.51.66.48.49

✉ direction@monsireigne-ecole.fr

Site Internet : www.monsireigne-ecole.fr

Horaires du lundi au mardi et du jeudi au vendredi :

8h55-12h10

13h30-16h30

Restaurant scolaire : 07.82.09.72.56

Accueil périscolaire «*Sans soucis*» : 10, rue de Rochereau

Contact : sanssoucis@calypsopouzauges.fr

02 51 66 48 61

La Bibliothèque : 53 rue de Rochereau

02.51.66.41.48

Effectifs de l'école

A la rentrée, l'école accueillera 55 élèves répartis en 3 classes :

Classe de PS/MS/GS : 21 élèves Enseignante : Mme ARNOU Anne-Claire

Classe de CE2/CM1 : 21 élèves Enseignant : Mr ETOURNEAU Mickaël

Classe de CP/CM2 : 13 élèves Enseignante : Mme GUILLOTEAU Elise

Cheffe d'établissement : Mme GUILLOTEAU Elise

Regroupement d'adaptation : Mme TRICHET Stéphanie

Personnel de l'école

Mme MORIN Elodie : Agent de service des écoles maternelles

Mme BUDA Pauline : Agent de service et d'encadrement de cantine

Mme MARY Caroline : Agent de service assistante cantine

Les horaires

Nous vous demandons de **respecter les horaires**. En effet, un retard, même de quelques minutes est préjudiciable à la vie de la classe (*même en maternelle*). Pour que les enfants soient dans des conditions optimales de travail, il est important d'arriver au moins 5 minutes avant le début des cours c'est-à-dire **avant 8h50**.

La surveillance de la cour est effectuée 10 minutes avant le début de chaque demi-journée. La présence d'enfants sur la cour **avant 8h45** et **avant 13h20** est donc **strictement interdite**. La grille de l'école reste fermée avant ces horaires.

Le midi, pour les enfants déjeunant à la maison, une surveillance est assurée jusqu'à 12h15. Passé cet horaire, votre enfant sera conduit à la cantine.

Les sorties de l'école sont assurées par les enseignants et le personnel de l'école. Nous faisons sortir les enfants quand nous vous avons repérés à la sortie de l'école. **Pour des questions de sécurité, nous ne pouvons pas laisser des enfants partir seuls rejoindre leurs parents dans leur voiture.** Veuillez, dans la mesure du possible, venir chercher votre enfant au portail.



Les élèves peuvent partir à pieds avec une autorisation des parents.



NB : Si votre enfant vient à l'école en vélo, il doit porter un casque et rentrer sur la cour à pieds à côté de son vélo.

Pour la SECURITE DES ENFANTS, nous vous demandons :

- De toujours refermer la grille de l'école lorsque vous déposez vos enfants sur la cour le matin ou le midi. La grille sera fermée à clé par la suite.
- Dans la journée, (*pour un rendez-vous ou pour récupérer un enfant malade*), vous devrez sonner et attendre que quelqu'un vous ouvre la porte. La sonnette
- Les enseignants présents à la sortie sont de surveillance et ne peuvent donc s'entretenir longuement avec les parents. Merci pour votre compréhension.

Absence / Maladie



Toute absence non prévue (*maladie...*) doit être signalée par les parents le jour même par téléphone (avant 8h50) ou par écrit ou par mail :

direction@monsireigne-ecole.fr

A son retour, l'enfant devra fournir un billet d'absence (4 bulletins vous sont remis à la rentrée).

Les absences non justifiées et répétées seront signalées à l'Inspection Académique.

En cas d'absence de 4 demi-journées consécutives non justifiées, une demande doit être faite auprès de l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Pour toute absence prévue sur temps scolaire (*raison médicale, orthophoniste...*), une demande **d'autorisation d'absence est obligatoire** (*utiliser également les bulletins fournis*).

Les **poux** font leur apparition de temps en temps. Si vous constatez leur présence, merci de nous le signaler.



Un enfant qui revient à l'école est censé être complètement guéri. **Les enseignants ne sont pas autorisés à distribuer les médicaments aux enfants** (*sauf cas particuliers : asthme, diabète sur présentation de la prescription et/ou du certificat médical*). **Il est interdit d'apporter des médicaments à l'école.**

Tenue vestimentaire

Les enfants doivent venir à l'école avec **une tenue correcte**. On ne va pas à l'école comme on va à la plage.

Attention les enfants (*surtout en maternelle*) courent, sautent, jouent au sol... il leur faut donc **des chaussures qui tiennent bien au pied**.

Pour éviter les pertes ou l'échange de vêtements, pensez à **marquer le nom et le prénom de votre enfant sur les vêtements** qu'il est susceptible d'enlever à l'école.

Toutes les semaines, des vêtements sont laissés sans propriétaire.

A chaque fin de période, les vêtements non réclamés seront donnés au secours catholique.



Evitez de faire porter des objets de valeur (*bijoux...*) à votre enfant. En cas de perte, l'école n'est pas responsable.

Correspondance

Nous insistons pour que toute correspondance avec l'école (*mots des parents, argent pour les billets de bourriche...*) arrive **par le biais du cahier de liaison** (*cahier jaune*). **Chaque mot devra être daté et signé**. Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte lorsque ces consignes ne seront pas respectées.

Chaque cahier de liaison **sera vérifié**, le matin à l'école. Celui-ci doit donc **toujours être dans le cartable** de votre enfant.



Tous les documents que vous voyez dans ce cahier doivent être signés. Ceci nous permet de savoir si vous avez pris connaissance des informations diffusées.

Liens parents / enseignants

Chaque enseignant peut recevoir les parents dans sa classe, le soir, **sur rendez-vous**.

Rappel des mails des enseignants : Mme ARNOU : anne-claire@monsireigne-ecole.fr



Mr ETOURNEAU : m.etourneau@monsireigne-ecole.fr

Mme GUILLOTEAU Elise : direction@monsireigne-ecole.fr

Pour prendre contact, voici le numéro de téléphone de l'école : 02 51 66 48 49, mais le mail est fortement recommandé : direction@monsireigne-ecole.fr

Dates de réunion de classe à 18h00 :

PS-MS-GS : Mardi 17 septembre

CM2 : Mardi 24 septembre

CP : Mardi 17 septembre

CE2-CM1 : Mardi 10 septembre

Regroupement d'adaptation

L'aide aux élèves en difficulté sera assurée par **Mme Stéphanie TRICHET**, enseignante spécialisée.

L'aide proposée aux élèves à travers le R.A est à dominante pédagogique et vise à :

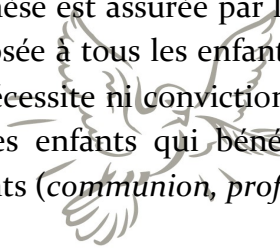
- améliorer la capacité de l'enfant à dépasser des difficultés d'apprentissage scolaire,
- améliorer la capacité à maîtriser ses méthodes et techniques de travail,
- aider à prendre conscience de ses progrès en suscitant l'expérience de la réussite,
- prévenir l'échec scolaire avant que les difficultés ne s'aggravent.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Ce temps peut être proposé à tous les élèves **les lundis de 16h30 à 17h30**. Nous allons travailler en particulier la lecture (*lecture à voix haute, lecture compréhension, lecture de problèmes, ...*). En début de période, vous recevrez un planning de manière à pouvoir vous organiser.

Catéchèse ou culture religieuse

La catéchèse est assurée par l'école, bénévolement, par les enseignants et les catéchistes. Elle est proposée à tous les enfants dès le CE1. Un second choix est possible, la culture religieuse, qui ne nécessite ni conviction ni adhésion et n'implique pas les familles dans l'expression de la foi. Les enfants qui bénéficient de la culture religieuse ne peuvent plus effectuer les sacrements (*communion, profession de foi...*).



EPS

Les élèves doivent obligatoirement venir en tenue de sport les jours où les activités sportives sont programmées sur l'emploi du temps de chaque classe.

Piscine : elle concerne les élèves de CE2 et CM2 et les séances seront programmées

du 24/09/24 au 11/10/2024 9 séances

les mardis, jeudis et vendredis après-midi de 14h30 à 15h10.

Toutes les personnes disponibles pour accompagner seront les bienvenues.



Assurance scolaire

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (*sortie, piscine...*).

Pour être couvert, chaque enfant doit être assuré pour 2 types de risques :

1- Les dommages causés à autrui dont l'enfant serait l'auteur

(Couverts par la **responsabilité civile** du chef de famille).

2- Les dommages subis par l'enfant en cas d'accident

(Couverts par une **assurance individuelle accident** qui est obligatoire pour les sorties hors de l'école...).

Vous devez obligatoirement nous fournir une attestation d'assurance de votre propre assureur sur laquelle seront bien mentionnées les closes « GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT » et « RESPONSABILITE CIVILE » dans les deux semaines après la rentrée.

Restaurant scolaire



Il s'agit du restaurant de l'école mais vous devez nous prévenir en cas de changement. Lorsque votre enfant mange occasionnellement à la cantine, n'oubliez pas de prévenir directement Mme BUDA à la cantine, mais également les enseignants.

Un seul numéro : 07 82 09 72 56

Abonnements



Dans l'année, des propositions d'abonnements vous seront faites par le biais l'école (*Bayard, Milan, Ecole des Loisirs*). Ces abonnements nous permettent de bénéficier de revues gratuites pour les classes et de tarifs préférentiels pour les familles. Nous vous conseillons donc d'attendre avant de renouveler un abonnement déjà en cours.

Anniversaires

Cette année, les anniversaires de tous les enfants de l'école seront fêtés en fin de chaque mois. Les élèves concernés par leur anniversaire prépareront un goûter pour toute l'école. Nous ferons appel aux parents et grands-parents pour nous aider à les confectionner.

Il n'est donc pas nécessaire de préparer des paquets de bonbons ou autres sucreries.

@@@

Site Internet de l'école

Le site Internet de l'école est toujours en ligne : www.monsireigne-ecole.fr.

N'hésitez pas à y aller jeter un œil !

Quelques petits conseils afin de bien démarrer la rentrée :

- **Adopter un rythme régulier** pour les rituels du goûter, des devoirs.
- **Coucher les enfants à heure fixe.**
- **Eviter la télé le matin avant l'école** afin de donner les meilleures conditions de concentration.
- Arriver tranquillement à l'heure à l'école afin de prendre le temps et d'éviter le stress.

Calendrier scolaire 2024/2025

Pré-rentrée : Vendredi 30 août 2024 de 16h00 à 18h00

Rentrée scolaire : Lundi matin 2 septembre 2024

Vacances de la Toussaint : Vendredi soir 18 octobre 2024
Lundi matin 4 novembre 2024

Vacances de Noël : Vendredi soir 20 décembre 2024
Lundi matin 6 janvier 2025

Vacances d'hiver : Vendredi soir 7 février 2025
Lundi matin 24 février 2025

Vacances de printemps : Vendredi soir 4 avril 2025
Mardi matin 22 avril 2025

Attention : les vendredi 2 et 9 mai seront travaillés. Pas de Pont !

Pont de l'Ascension : du mardi soir 27 mai au lundi matin 2 juin 2025

Week-end de la Pentecôte : du vendredi soir 6 juin au mardi matin 10 juin 2025

Grandes vacances : Vendredi soir 4 juillet 2025

Dates à retenir :

Pré-rentrée : vendredi 30 août de 16h à 18h

Arbre de Noël : samedi 14 décembre 2024

Célébration de Noël : vendredi 20 décembre 2024

Bol de riz : vendredi 21 mars 2025

Chantemai : 22 ou 23 mai 2025 à Pouzauges